

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE
(FNFI)

**PROGRAMME
« ACCES DES PAUVRES
AUX SERVICES FINANCIERS »
(APSEF)**

PLAN DE PRESENTATION

(1) But du produit ; (2) Finalités

(3) Zones d'intervention, (4) Bénéficiaires et activités éligibles.

(5) Moyens d'intervention; (6) Conditions d'accès

(7) Conditions générales du crédit, (8) Epargne

(9) Education Financière; (10) stratégie d'intervention

(11) Les Partenaires

(1) But du produit

Fournir des services de crédit et d'épargne ;

Fournir de l'éducation financière aux membres dans les domaines de la gestion entrepreneuriale, de la gestion de la micro-entreprise ;

Développer une confiance en soi des membres ainsi que les attitudes et aptitudes d'auto-prise en charge ;

(2) Finalités

Contribuer à l'insertion des femmes et des hommes pauvres sur le marché de la finance inclusive.

Appuyer la réalisation des activités génératrices de revenus dans l'optique de l'épanouissement des populations à la base ;

Soutenir l'accès de 300.000 femmes et hommes au microcrédit générateur de petite épargne en 2014 ;

Développer la culture de l'épargne;

Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de sécurisation de crédit au profit des institutions partenaires.

(3) Zones d'intervention

Toutes les préfectures de toutes les régions du Togo ;

Zones rurales privilégiées, périurbaines défavorisées et zones urbaines marginalisées.

(4) Bénéficiaires et activités éligibles

Bénéficiaires : femmes et hommes pauvres potentiellement économiquement actifs ayant ou pouvant exercer une AGR ;

Activités éligibles : agriculture, élevage, pêche, transformation, fabrication, commerce, restauration, réparation, artisanat de services, etc.

(5) Moyens d'intervention

Ligne de crédit du FNFI à l'Institution de Microfinance (IMF)

Mise en place par l'IMF des crédits aux bénéficiaires organisés en groupes solidaires (3 à 6 personnes) ;

Suivi rigoureux de chaque bénéficiaire par l'IMF jusqu'au remboursement complet du crédit.

(6) Conditions d'accès

Résider dans la communauté depuis au moins deux (2) ans ;

Etre un membre d'un groupe solidaire où les membres acceptent de se porter garants pour le prêt mutuellement ;

Appartenir à un seul groupe solidaire ;

Exercer une activité génératrice de revenus (AGR) ou être potentiellement économiquement actif ;

Participer à l'analyse de faisabilité de prêt au sein du groupe solidaire;

Etre à jour dans tous ses remboursements de prêts éventuels (capital et intérêt) ;

Participer aux séances d'éducation financière et éducation entrepreneuriale ;

Avoir une volonté ferme de toujours rembourser son crédit ;

Etre honnête et avoir le sens de la solidarité ;

Ne pas être salarié dans une structure publique ou privée.

(7) Conditions générales du crédit

Montant maximum : 30 000 FCFA aux 1er et 2e cycles, 50 000 FCFA aux 3e et 4e cycles ;

Durée maximale : 6 mois, différé y compris ;

Taux d'intérêt sur le crédit : 5% constant l'an (dont 3% d'épargne stratégique) aux 1^{er} et 2^e cycles ; 8% constant aux 3^e et 4^e cycles (dont 5% d'épargne stratégique) ;

Garantie : sans garantie financière ou réelle, seule la caution solidaire du groupe de solidarité est requise ;

Frais d'assurance invalidité ou décès : 0,5% du montant du crédit à la charge du bénéficiaire ;

Droit d'entrée unique : 1 000 F par individu à la charge des bénéficiaires.